

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Foncier/Urbanisme – acquisition foncière parcelle ZR698 (2021 – 173)

La commune dispose de l'opportunité d'acquérir la parcelle ZR698, Montée des Hauts du Mas, jouxtant le lotissement « La Germandrée » (voir plan joint).

Cette parcelle constitue un intérêt en matière d'aménagement de voirie.

L'acquisition de ces 32 m² se ferait au prix de l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge de la commune..

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'acquisition de cette parcelle aux conditions ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZR 698, d'une superficie de 32 m², au prix de 1 €, selon le plan joint en annexe,

PRECISE que l'acte nécessaire à cette acquisition sera pris en charge par la commune,

MANDATE M. le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

REÇU EN PREFECTURE

le 24/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 022 01 09-02 021_173H-

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

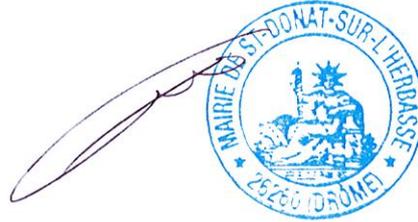
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 24/01/2022

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Economie / Environnement – Enquête publique REFRESCO France
Avis de la commune
(2021 - 161)**

Par arrêté du 10 septembre 2021, une enquête publique environnementale est prescrite du 15 octobre au 5 novembre 2021.

Le projet relève de la nomenclature loi eau, soumise à autorisation, rubrique IOTA 2.2.3.0 (rejet dans les eaux de surface), lié à la demande de modification du dispositif de traitement des effluents par l'exploitant.

Le nouveau dispositif consiste en une valorisation des effluents par méthanisation qui produira :

- Du biométhane injecté dans le réseau GRDF
- Des boues exportées pour être compostées ou incinérées
- De l'eau traitée épandue sur du parcellaire agricole et/ou rendue à la rivière Herbasse

Le dossier complet a été mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête, un registre de recueil des observations a été disponible sous forme matérielle et sous forme dématérialisée. M. Raymond FAQUIN a été désigné commissaire enquêteur et a reçu les observations lors de ses 3 permanences :

- Vendredi 15 octobre en mairie de MARGES (siège de l'enquête publique)
- Lundi 25 octobre en mairie de SAINT DONAT
- Vendredi 5 novembre en mairie de MARGES

Le Conseil Municipal est sollicité pour formuler un avis dans le cadre de cette enquête publique.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_161-D

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2021 portant ouverture d'une enquête publique environnementale d'une installation classée présentée par la société Refresco France,

VU le dossier d'enquête publique, tenu à disposition du public du vendredi 15 octobre au vendredi 5 novembre 2021,

EMET un avis favorable au projet de modification du traitement des effluents, présenté par la société Refresco France,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Développement du Territoire – convention Petite Ville de Demain (2021 - 162)

Pour mémoire, la commune de Saint-Donat sur l'Herbasse faisait acte de candidature au dispositif « Petite Ville de Demain » en novembre 2020, et a été labellisée comme telle le 11 décembre 2020 par Mme la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Ce programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) est, d'une part, la reconnaissance de la dynamique spécifique de Saint-Donat en tant que bourg-centre et pôle d'équilibre de l'agglomération (un millier de communes en France), et d'autre part ouvre la porte de financements prioritaires des projets.

L'approche du soutien de l'ANCT se veut spécifique aux caractéristiques de chaque territoire, selon un esprit de « sur-mesure » (5 objectifs):

- Partir des territoires et de leur projet
- Apporter une réponse sur-mesure
- Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'interventions
- Combiner approche nationale et locale
- Se donner du temps.

Le dernier objectif renvoi concrètement à la durée de 6 ans, permettant de se projeter à l'échelle du mandat.

La première phase s'étale sur une durée de 18 mois, et doit être consacrée aux diagnostics, expertises, discernement des enjeux.

En cohérence avec les objectifs 1 & 2 ci-dessus, la commune de Saint-Donat n'a pas souhaité que cette première phase se traduise par le recrutement d'un chargé de mission « chef de projet PVD », comme cela a été le cas dans de nombreux territoires.

En effet, si le besoin d'ingénierie urbaine (notamment) existe bel et bien, à Saint-Donat il doit être mobilisé sous d'autres formes, pour des enjeux de notre territoire qui sont en réalité déjà bien identifiés, sous forme d'ilots : « dojo », « montée de l'Eglise & Prieuré », « Chancel », « quartier Magnat », « caserne SDIS » (actuelle), « collège » (actuel).

Aussi, l'ingénierie urbaine pourra être mobilisée auprès d'Arche Agglomération, de partenaires institutionnels comme le CAUE, et auprès de partenaires directs de la commune.

C'est sur ce dernier point que le Conseil Municipal est sollicité, pour approuver une convention d'adhésion avec Drôme Aménagement Habitat / IDTerritoires pour piloter l'ingénierie urbaine sur les ilots identifiés.

Les services de l'Etat ont accepté qu'en lieu et place d'un chargé de mission, cet accompagnement soit éligible de la même façon au soutien financier de l'ANCT, à savoir :

-Coût de la mission d'accompagnement :	140 400 € HT
-Cofinancement Banque des Territoires programme PVD :	70 125 € HT (50%)
-Cofinancement Département « Centre Ville et villages » :	42 120 € HT (30%)
-Reste à charge pour la commune :	28 080 € HT (20%)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le programme PVD déployé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, notamment le guide-programme de septembre 2020,

APPROUVE l'accompagnement par le groupement DAH/IDTerritoires sur la définition du projet de territoire « Petite Ville de Demain », sa programmation, et son exécution,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'accompagnement, ses avenants éventuels, et les documents en application de la convention,

SOLLICITE l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires pour soutenir financièrement la démarche d'ingénierie au titre du programme « Petite Ville de Demain », selon le montant indiqué ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce co-financement de l'ANCT

SOLLICITE le Département de la Drôme pour apporter son concours financier à l'ingénierie mobilisée par la commune, au titre du programme départemental « Centre Villes et Villages »,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce co-financement départemental

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_162-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 15/11/2021
Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_162-D

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212603013-20211109-02021_162-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Finances – Décision Modificative n°2
(2021 – 163)

Il convient de prendre une décision modificative n°2 :

- Modification du chapitre de versement de la participation communale pour l'opération d'électrification de la nouvelle caserne SDIS (quote-part du plan de financement établi par le SDED26).
- Inscription du montant de la participation communale SDED26 pour l'opération de raccordement magasin LDL (même si cette participation sera remboursée ensuite par le pétitionnaire).

C'est l'objet de la Décision Modificative n°2 dont les écritures peuvent se détailler de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_163M-

FONCTIONNEMENT

	RECETTES
002 <i>résultat reporté</i>	
70 produits des services et du domaine	
73 impôts et taxes	
74 dotations et participations	
75 autres produits de gestion courante	
76 produits financiers	
77 produits exceptionnels	
78 reprises de provisions	
013 atténuations de charges	
042 opérations d'ordre entre sections	
TOTAL	-

	DEPENSES
011 charges à caractère général	
012 charges de personnel	
65 autres charges de gestion courante	
014 atténuation de produits	
66 charges financières	
67 charges exceptionnelles	
68 dotations et provisions	
022 dépenses imprévues	
042 opérations d'ordre entre sections	
023 virement à l'investissement	
TOTAL	-

INVESTISSEMENT

	RECETTES
001 <i>résultat reporté</i>	
13 subventions d'investissement	
16 emprunts et dettes	
20 immobilisation incorporelles	
204 subventions d'équipement	
21 immobilisations corporelles	
22 immobilisations reçues en affectation	
23 immobilisations en cours	
10 dotations fonds divers & réserves	
1068 excédents de fonctnmt capitalisés	
024 produits des cessions d'immobilisations	
041 opérations patrimoniales	
040 opérations d'ordres entre sections	
021 virement du fonctionnement	-
TOTAL	0,00
reports	
TOTAL AVEC REPORTS	0,00

	DEPENSES
001 <i>résultat reporté</i>	
20 immobilisations incorporelles	
204 subventions d'équipement	66 630,56
21 immobilisations corporelles	- 28 156,54
23 immobilisations en cours	- 38 474,02
27 autre créances immobilisées	
10 dotations fonds et réserves	
13 subventions d'investissement	
16 emprunts et dettes	
020 dépenses imprévues	
041 opérations patrimoniales	
040 opérations d'ordres entre sections	
TOTAL	0,00
reports	
TOTAL AVEC REPORTS	0,00

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

La Décision Modificative n°2 du budget principal s'équilibre :

- En fonctionnement à 0.00 €
- Investissement à 0.00 €
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,**
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **VU** le Budget Primitif 2021 – budget général,
- **VU** la proposition de Décision Modificative n°2, telle que figurée ci-dessus
- **APPROUVE** la Décision Modificative n°2 telle que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_163H-

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-212603013-20211109-02021_163H-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Demande de subvention DSIL 2022 auprès de l'Etat – Menuiseries école Aragon (n°2021-164)

Le bâtiment historique du groupe scolaire Aragon s'est progressivement dégradé au fil des décennies et présente aujourd'hui un ensemble de menuiseries extérieures qui nécessite un remplacement global.

L'objectif est une réhabilitation de l'ensemble de ces menuiseries dégradées, d'une part pour assurer une véritable étanchéité, d'autre part pour améliorer considérablement la performance énergétique du bâtiment.

Ce programme de travaux, peut être soutenu par l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), estimé à 220 000 € HT.

Il est précisé qu'un abondement complémentaire peut être dégagé par l'Etat sur le volet de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, en lien avec ces travaux.

Le plan de financement définitif de l'opération ne pourra être arrêté que lorsque sera connu le montant DSIL 2022 attribué, montant qui peut être variable.

Il est précisé que dans l'hypothèse où la subvention DSIL ne serait pas obtenue, la commune s'engage à prendre à sa charge, en autofinancement complémentaire, le montant correspondant à ce cofinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_164-D

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 8 novembre 2021,

APPROUVE le projet de remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment historique de l'école élémentaire L. Aragon,

SOLLICITE les services de l'Etat, au titre du dispositif DSIL 2022, pour une subvention sur ce programme de travaux,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services de l'Etat le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Finances – remplacement des menuiseries Aragon, demande de cofinancement au Département (2021 – 165)

Le bâtiment historique du groupe scolaire Aragon s'est progressivement dégradé au fil des décennies et présente aujourd'hui un ensemble de menuiseries extérieures qui nécessite un remplacement global.

L'objectif est une réhabilitation de l'ensemble de ces menuiseries dégradées, d'une part pour assurer une véritable étanchéité, d'autre part pour améliorer considérablement la performance énergétique du bâtiment.

Le Département de la Drôme peut intervenir pour cofinancer le projet, estimé à 220 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès du Département un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

SOLLICITE le Département de la Drôme pour une subvention sur le programme de réfection de l'ensemble des menuiseries du bâtiment historique du groupe scolaire public,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du Département le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_165-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Finances – amélioration de performance énergétique de bâtiment,
demande de cofinancement au SDED26
(2021 – 166)**

Pour mémoire, lors de sa délibération du 11 septembre 2018, la commune a adhéré au service de conseil en énergie du SDED territoire d'Énergie.

A ce titre, outre les conseils et études en la matière, elle peut bénéficier de subventions à chaque opération d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Celles-ci correspondent à la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) par le SDED auprès des diverses autorités organisatrices de distribution de l'énergie.

C'est le cas dans le cadre du programme de travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Louis Aragon. Le cofinancement s'établit à 50% d'une dépense éligible de 20 000 € HT, puis 20% supplémentaire jusqu'à 50 000 € HT (soit potentiellement 20 000 € de subvention)

Le montant de ces travaux induisant l'amélioration énergétique s'établit à hauteur de 220 000 € HT.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer auprès du SDED26 Territoire d'Énergie un dossier de subvention du montant correspondant aux critères d'éligibilité de la commune.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_166-D

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 8 novembre 2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le règlement du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, en annexe de la présente,

PRECISE que l'adhésion au service conseil en énergies du SDED est déjà acquise pour l'année 2021, à raison de 0.20 €/habitant, pour une population légale en vigueur au 01/01/2021 de 4 302 habitants, soit 860.40 €,

SOLLICITE le SDED26 – Territoire d'Energie pour une aide technique et financière (subvention) au titre du dispositif d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, selon le règlement en vigueur, pour le programme remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Aragon,

S'ENGAGE à céder au SDED26 les certificats d'économies d'énergies (CEE) issus des travaux réalisés,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services du SDED le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Demande de subvention Fond de Concours auprès d'Arche Agglomération –
Voie douce entrée ouest
(n°2021-167)**

Pour rappel, l'opération de création d'une voie douce en entrée ouest de la commune depuis la zone du nouveau collège a fait l'objet de plusieurs demandes de cofinancements :

Demande	montant obtenu :
- 22 septembre 2020 auprès du Département :	372 204.50 €
- 17 novembre 2020 auprès de la Région :	100 000.00 €
- 26 janvier 2021 auprès de l'Etat :	456 250.00 €
Total :	928 454.50 €

Ce montant global de cofinancement de l'opération prévue à hauteur de 1 235 151.54 € HT représente déjà un taux de 75.17%.

Lors de sa séance du 7 juillet 2021, le Conseil Communautaire décidait de la reconduction sur ce mandat du dispositif de fond de concours pour soutenir les projets des communes.

Celui-ci peut s'élever à 50 000 €, et parmi les projets communaux possibles, ceux-ci doivent être en lien direct avec les compétences communautaires, comme par exemple « contribution à des aménagements de voirie qui s'inscriraient dans un schéma de mobilité douce ».

Ainsi, l'opération de réalisation d'une voie douce et la requalification de l'entrée ouest de la ville soutenu par le fond de concours d'Arche Agglomération trouve pleinement son sens en particulier en regard de la compétence transport.

La mobilisation d'un complément de 50 000 € sur cette opération portera les cofinancements à hauteur de 978 454.50 €, soit un taux de 79.22 %.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la demande de mobilisation de Fond de Concours d'Arche Agglomération sur le programme voie douce entrée ouest, et autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention en ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission des Finances du 8 novembre 2021,

SOLLICITE Arche Agglomération pour un cofinancement au titre du dispositif « Fond de Concours » sur le programme de travaux de création d'une voie douce entre le centre-bourg et le nouveau collège, selon le plan de financement joint en annexe,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à déposer auprès des services d'Arche Agglomération le dossier afférent à cette demande et signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Ressources Humaines – mise à jour du tableau des effectifs (2021 – 168)

Conformément à l'article 34 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non-complet nécessaires au fonctionnement des services.

Sur le plan fonctionnel, la mise à jour des postes au tableau des effectifs est nécessaire pour :

- Permettre la nomination d'un agent non-titulaire déjà en poste (en CDD) au grade d'adjoint d'animation (service périscolaire) à compter du 01/01/2022.

Sur le plan statutaire, cette mise à jour se traduit par la création suivante :

- Adjoint d'animation (service périscolaire) à temps non-complet (19h hebdo), à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 8 novembre 2021,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

ADOPTÉ la mise à jour du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus, et joint en annexe,
PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget, chapitre 012 charges de personnel,
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Ressources Humaines – Convention unique sécurité santé au travail avec le Centre de Gestion de la Drôme (2021 – 169)

Pour faciliter les démarches administratives, le Centre de Gestion de la Drôme met en place une nouvelle Convention Unique en Santé et Sécurité au Travail (CUSST), qui regroupera désormais :

- La médecine du travail
- L'inspection santé et sécurité au travail
- Le coaching et la psychologie du travail et des organisations

Cette nouvelle convention unique a été approuvée par le Conseil d'Administration du CDG26 du 20/09/2021, et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2022.

Les conditions financières restent les mêmes pour les collectivités affiliées (cotisation = 0.92 % de la masse salariale), conformément à la grille tarifaire arrêtées par le CDG26.

Même si en pratique rien ne change et que les interlocuteurs restent les mêmes, il convient d'autoriser la signature de cette convention d'adhésion, pour une durée de 3 ans, selon le modèle proposé en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 8 novembre 2021,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03013-20211109-02021_169-D

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le Décret 85—603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène, la sécurité, la santé au travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le Décret 85—1054 du 30 septembre 1985 modifié, relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, relatif à l'organisation des Comités Médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

CONSIDERANT que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant come préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

CONSIDERANT que chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine préventive et que celui-ci peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre Départemental de Gestion a mis en place un tel service,

DECIDE d'adhérer à la convention unique de santé et de sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre Départemental de Gestion de la Drôme, à compter du 1^{er} janvier 2022, selon la convention jointe en annexe à la présente,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à signer les documents afférents à la présente délibération,

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits chaque année au budget,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_169-D

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 9 novembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Ressources Humaines – Archives municipales reconduction
de la convention Centre de Gestion de la Drôme
(2021 – 170)**

Pour rappel, le pilotage de la gestion des archives municipales est confié par convention au Centre de Gestion de la Drôme, qui dispose depuis 1999 de la ressource en personnel qualifié (archiviste territoriale), étoffé en 2019 du volet archives numériques et RGPD.

Ce système permet une mutualisation de la ressource entre les communes adhérentes, dont l'expertise accompagne la commune dans ses obligations réglementaires (tenue des archives multiformats), mais également dans ses projets (évolution des lieux de stockages).

Il est proposé de reconduire la convention existante, pour une nouvelle durée de 3 ans.

Selon la grille tarifaire arrêtée par le Conseil d'Administration du CDG26, le coût d'adhésion pour la collectivité est de 750€/an, avec un volume de 25Go d'archives numériques.
Les journées d'intervention sont quant à elles facturées 235 € chacune.

Le Conseil Municipal est sollicité pour reconduire l'adhésion au service et autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 8 novembre 2021,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la Loi 2016-483 du 20 avril 2016, relative à déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU le Livre II du Code du Patrimoine,

CONSIDERANT la création par le Centre Départemental de Gestion en 1999 d'un pôle archivage, augmenté en 2019 des missions RGPD,

DECIDE d'adhérer à la convention de mise à disposition d'un archiviste délégué à la protection des données, selon la convention jointe en annexe,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations

- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Réseaux – raccordement électrique (poste Route de Marsaz)
pour alimenter une construction
(2021 - 171)**

Afin d'assurer le raccordement de la construction de Mme XXXXX, Chemin de Chalian, le SDED26 (Syndicat Départemental des Energies de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'extension du réseau basse tension (poste Route de Marsaz).

S'agissant d'un projet de développement du réseau de distribution publique, aucune participation financière de la commune n'est requise.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle :	10 740.10 € HT
Financements SDED :	7 071.94 €
Participation du demandeur :	3 668.16 €

Le Conseil Municipal, est sollicité pour approuver le plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_171-D

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Réseaux – raccordement électrique (poste GRAND CHAMPS) pour alimenter une construction route de Valence (2021 - 172)

Afin d'assurer le raccordement de la construction sise route de Valence de la SNC LIDL, le SDED (Syndicat Départemental d'Electrification de la Drôme) peut intervenir pour assurer l'extension du réseau basse tension (poste Grand Champs).

S'agissant d'un projet de raccordement en lien avec un projet d'urbanisme d'un tiers, la participation financière de la commune fera l'objet d'un remboursement par ce dernier.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépense prévisionnelle (dont 3 053.49 € frais de gestion) :	64 123.36 € HT
Financements SDED :	25 649.34 €
Participation communale (*) :	38 474.02 €

(*) remboursée par le pétitionnaire.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le projet et le plan de financement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

RAPPORTE la délibération n°D2021-141 du 21 septembre 2021,
APPROUVE le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération conformément à ses statuts, et la convention de concession entre le SDED et EDF,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_172-D

APPROUVE le plan de financement,
PRECISE que la participation financière restant à charge de la commune lui sera remboursée
par le pétitionnaire porteur du projet, la SCI LIDL,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en
œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

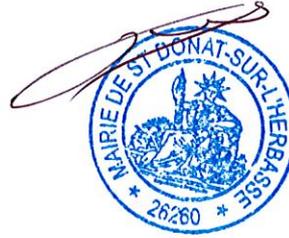
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 15/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Culture – opération de désherbage à la médiathèque (2021 – 174)

Le désherbage consiste à retirer des documents & livres des collections de la médiathèque. C'est une opération à effectuer régulièrement afin d'avoir des collections à jour.

Les critères et les modalités d'élimination sont les mêmes que pour les désherbages précédents, pour la liste des ouvrages jointe en annexe.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser l'opération de désherbage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'opération de désherbage des ouvrages joints en annexe,

MANDATE M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021
Affiché le 15/11/2021



**REÇU EN PREFECTURE
le 16/11/2021**

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

SIABH – rapport annuel d'activités 2020 (2021 – 175)

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIABH adresse aux communes membres son rapport annuel d'activité.

Ce rapport fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2020 du SIABH, tel que présenté dans le document en annexe,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :
- registre des délibérations
- dossier
Transmis en Préfecture le 15/11/2021
Affiché le 15/11/2021



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à Cl FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Arche Agglo service eau & assainissement –
Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service 2020
(2021 – 176)**

Conformément aux articles L 224-7 et -8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'Arche Agglomération adresse aux communes membres son rapport annuel « RPQS » 2020.

Ce rapport fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2020, tel que présenté ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



RECU EN PREFECTURE
le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 novembre 2021

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

Ressources Humaines – Mise à jour du protocole ARTT et du règlement intérieur (2021 – 177)

Pour mémoire, le protocole ARTT et le règlement intérieur ont été mis à jour par la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

Ces deux documents nécessitent une actualisation mineure pour tenir compte de situations existantes.

Règlement Intérieur :

Concernant les visites médicales, la rédaction de l'article 11-4 est aujourd'hui ainsi faite :

11.4/ Les agents territoriaux sont tenus de se présenter aux convocations des visites médicales effectuées par le service de médecine préventive. A défaut, ils engagent leur responsabilité et s'exposent à des sanctions disciplinaires.

Il est proposé d'en compléter la rédaction ainsi :

11.4/ Les agents territoriaux sont tenus de se présenter aux convocations des visites médicales effectuées par le service de médecine préventive. A défaut, ils engagent leur responsabilité et s'exposent à des sanctions disciplinaires. Un agent dument convoqué qui ne se rendrait pas rendez-vous prévu sans motif justifié se verra imputer sur sa prochaine rémunération mensuelle le coût de la visite facturée à la commune.

Protocole RTT :

Concernant les cycles de travail, la rédaction de l'article 3-1 est aujourd'hui ainsi faite :

Pour le Service Administratif, les heures sont conditionnées par les heures d'ouverture de la mairie (appelées bornes quotidiennes) à savoir :

8h30-12h00 / 13h30-17h00 (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_177-D

8h30-12h00 / 13h30-18h00 (mercredi)

Il est proposé d'en modifier la rédaction ainsi :

Pour le Service Administratif, les horaires sont les suivants (bornes quotidiennes) :

7h45-12h00 / 13h30-18h00 (lundi-mardi-jeudi-vendredi)

7h45-12h00 / 13h30-18h30 (mercredi)

Ces deux modifications sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 8 novembre 2021,

VU la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les différents Décrets portant statut particulier des cadres d'emplois relevant de la fonction publique territoriale,

ADOpte la mise à jour du protocole RTT en vigueur, tel que présenté ci-dessus,

ADOpte la mise à jour du règlement intérieur en vigueur, tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, ont signé les membres présents.

Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,

Le 13 novembre 2021.

**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_177-D

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 novembre 2021**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 27
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 22

PRESENTS : BARRET Pierre, CHALEMBEL Jean-Marie CHANAS Gislhaine, DEGROOTE Alain, DEYGAS Thierry, FOURAISON Dominique, FOUREL Claude, FOUREL Anne-Marie, GARCIA MARTI Coralie, GENEVIER Frédéric, GRENIER Roland, LADIRAY WEISS Galia, LORIOT Fabrice, MARION Christelle, MOUNIER-VEHIER Gilbert, MURAT Anick, NOIRET Sébastien, ROBIN Angélique, ROBIN Julie, RONJAT Christophe, ROYER Christine, VOLOZAN-FERLAY Isabelle,

ABSENTS EXCUSES : BOURGEAT Solen (pouvoir à R. GRENIER), DONGEY Mélanie (pouvoir à CI FOUREL), MANLHIOT Marie-Pierre (pouvoir à A. MURAT), MONTAGNON Estelle (pouvoir à C. GARCIA MARTI)

ABSENTS : CANET Gérard.

Date de la convocation : 25 octobre 2021

Secrétaire de séance : Pierre BARRET

**Subvention exceptionnelle sortie scolaire 2022
(n°2021-178)**

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver le versement d'une subvention exceptionnelle afin de soutenir le projet de sortie scolaire de l'école élémentaire Aragon de l'année scolaire 2021-2022.

Cette sortie d'une durée de 3 journées concerne les classes de CP-CE1, CE1-CE2, CM1 et dispositif ULIS.

Le thème est la préhistoire et le moyen-âge, au Centre Les Portes de l'Ardèche à Meyras, en Ardèche, du mercredi 2 mars au vendredi 4 mars 2022.

Ce type de projet a un grand intérêt pédagogique car il développe l'autonomie des élèves, le vivre ensemble. Il permet aux élèves d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences, qui sont travaillées en dehors de la classe, ce qui est pédagogiquement intéressant.

Le Conseil Municipal est sollicité pour accorder une subvention exceptionnelle pour soutenir ce projet, à hauteur de 2 000 €, participation qui serait directement versées à l'OCCE de l'Ecole Aragon.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

VU le Code Général de Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission des Finances et du Personnel du 8 novembre 2021,

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-026-2126 03 013-2 0211109-02021_178-D

DECIDE du versement d'une subvention exceptionnelle à l'OCCE de l'Ecole Publique Aragon, afin de participer à la sortie scolaire 2021-2022 telle que présentée ci-dessus,
PRECISE que les crédits budgétaires seront prévus sur la ligne habituelle des versements de subventions, en crédits de fonctionnement, ligne 6574,
AUTORISE le Maire ou l'Adjoint par Délégation à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des Lois et Règlements en vigueur,

Ainsi fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, ont signé les membres présents.
Fait à SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE,
Le 13 novembre 2021.

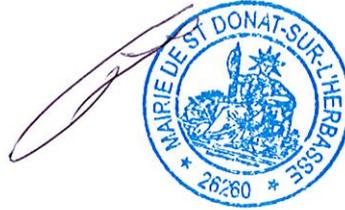
**Le Maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse,
Claude FOUREL**

Fait en 1 exemplaire et diffusion :

- registre des délibérations
- dossier

Transmis en Préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021



REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2021

Application agréée E-legalite.com